



## Mettre son patrimoine en capacité de production avec le regroupement foncier

Dans le Rhône, la forêt privée couvre 21 % du département avec 70 000 ha appartenant à quelques 34 000 propriétaires. "La moyenne des propriétés est de 2 ha, ce qui rend difficile des pratiques sylvicoles dynamiques alors que notre secteur géographique présente des potentialités de croissance forestière parmi les meilleures de France" constate Charles Brécard, Conseiller Général du Rhône délégué à la forêt. "Agriculteur de profession, je suis moi-même propriétaire de cinq hectares de forêts divisés en plusieurs parcelles parfois difficiles à situer." De nombreux propriétaires du Rhône sont dans le même cas. "Les forêts non entretenues ne sont pas sans conséquences pour notre environnement et notre économie" note Charles Brécard. "Pour encourager une bonne gestion des forêts, le Conseil Général du Rhône s'est engagé à soutenir un programme de regroupement du parcellaire en propriété privée."

Le CRPF et les associations de propriétaires forestiers du Rhône ont travaillé avec le Conseil général autour de la problématique du regroupement forestier. L'objectif retenu est d'arriver à constituer des îlots forestiers de quatre hectares plus favorables à la gestion. Dans ce contexte, les échanges et cessions de terrain de moins d'un hectare ont été favorisés. La priorité a également été donnée aux échanges et cessions de parcelles constituant des enclaves ou des obstacles à la desserte. Une préférence est aussi accordée aux acheteurs ayant une parcelle contiguë à la parcelle à attribuer. "Les propriétaires forestiers bénéficiant des aides au regroupement doivent présenter en contrepartie une garantie de gestion durable. Ils s'engagent en outre à ne pas démembrer pendant 20 ans" précise Charles Brécard.

Sur le terrain, le Conseil Général du Rhône a articulé les compétences du CRPF, comme conseil technique et référent pour les garanties de gestion durable, et de la SAFER comme opérateur foncier. "Pour les ventes et les échanges, le département a pris systématiquement en charge tous les frais d'actes notariés. Une aide a également été accordée pour les acquisitions" détaille Charles

Brécard. Au départ du processus de regroupement foncier, une enquête est réalisée pour localiser les propriétés. Une visite auprès des propriétaires est ensuite organisée. Les lots sont alors évalués et rentrent dans le portefeuille de parcelles proposées par la SAFER. En 2007, plus de 4 000 propriétaires ont déjà été contactés dans le Rhône.

L'opération touchant les forêts privées du Rhône a déjà permis de regrouper une surface globale de 200 hectares pour une centaine d'acquéreurs. "Les aides accordées aux acheteurs ont été comprises entre 300 et 950 euros selon les prix de vente" souligne Charles Brécard. "Le Conseil Général du Rhône va poursuivre cette démarche de regroupement en signant une nouvelle convention pour trois ans. Le département a inscrit un enveloppe de 250 000 euros pour ces opérations." Sur le cycle 2007/2009, les secteurs les plus boisés seront privilégiés pour augmenter l'efficacité des techniciens de la SAFER. "Nous sommes conscients de faire un travail de longue haleine, à l'image de la forêt. Il faut passer d'une logique d'attachement patrimonial à une logique de mise en perspective et de valorisation d'un patrimoine."

## Les forestiers investissent dans le pôle bois du Haut-Forez

Présidée par Etienne Bied-Charreton depuis 2001, la Communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez regroupe autour de Noirétable dans la Loire douze communes totalisant quelques 4 000 habitants. "Le taux de boisement du territoire est de l'ordre de 50 %. De nombreux acteurs locaux travaillent dans la filière forêt-bois." Ces professionnels ont souvent des relations commerciales, mais la filière locale manque de cohérence et d'efficacité. "Notre objectif est d'arriver à construire cette notion de filière en utilisant le volet économique de la Charte forestière lancée avec la Communauté de communes du Pays d'Urfé et la commune de Les Salles. Pour soutenir cette démarche, nous avons monté un projet de Pôle d'Excellence Rurale (PER) qui a été labellisé le 7 décembre 2006." Le principe retenu a été de créer un pôle bois équipé de séchoirs. Il est appelé à fédérer toute la filière.



La Communauté de communes des Montagnes du Haut-Foréz accueille sur son territoire l'entreprise Ossabois, leader de la construction bois en France. "Entre 2001 et 2007, le chiffre d'affaire de la société a augmenté de 20 % par an. Cette entreprise n'achète pourtant que 20 % de son bois en France" constate Etienne Bied-Charretton. "Original de Noirétable, le fondateur d'Ossabois ne trouve pas ici les bois séchés avec les normes et les spécifications techniques recherchées. La régularité, la qualité et les quantités proposées ne permettent pas de mettre en place un système d'approvisionnement local."

De son côté, l'Europe va bientôt exiger que les normes de séchage, de qualification et de résistance soient appliquées à tous les bois de menuiserie et de construction. Les entreprises de première et deuxième transformation locales sont face à ce challenge. "Notre première démarche a été de faire intervenir le cabinet d'étude Olergie pour évaluer les quantités de bois produites par les scieries du pays. Elles ont été mises en rapport avec les quantités de bois séchés demandées par les entreprises du secteur" explique Etienne Bied-Charretton. "Le résultat de l'étude est clair. En installant trois séchoirs, nous pouvons écouler 10 000 m<sup>3</sup> de bois séchés par an."

Une autre étude a permis de définir la structure du futur pôle bois de Noirétable. Le principe d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif a été retenu pour associer des acteurs publics et privés. "Un appel au capital a été lancé. Le groupement local des sylviculteurs,

présidé par Christian de Pierrefeu, apportera des fonds, ainsi que certains forestiers du secteur. La Coforet y songe également" précise Etienne Bied-Charretton. Au sein de la SCIC, les acteurs locaux seront représentés par des collèges : fondateurs, salariés, première et deuxième transformation, instances professionnelles, collectivités territoriales. Ces différents postes sont encore à l'étude.

Le pôle bois du Haut-Foréz devrait voir le jour sur la zone d'activité de l'Etang, située à proximité de Noirétable et de l'entreprise Ossabois. Le site va accueillir une chaufferie, trois ou quatre séchoirs dont un séchoir - grande capacité base température -, un atelier de rabotage permettant de fournir des produits finis et une installation de "classement des bois" pour répondre aux normes européennes EN 338. La Communauté de communes des Montagnes du Haut-Foréz est maître d'ouvrage du projet. Elle reçoit les subventions, emprunte, construit l'outil et met le site à disposition d'une société d'exploitation locataire des installations. Le prix de cette location sera basé sur le remboursement des emprunts de la Communauté de communes. "Dans l'hypothèse optimale, le pôle bois aura un coût de 2,4 millions d'euros" avance Etienne Bied-Charretton. "Les diverses aides escomptées (Etat au titre du PER, de la Région et du Département) pourraient couvrir jusqu'à 75 % du coût global de la réalisation."

## L'ASA propose une gestion concertée pour jardiner les forêts

Le massif de la Chartreuse bénéficie depuis 2004 d'une grande Association Syndicale Autorisée couvrant l'ensemble de son territoire. Cette structure regroupe des propriétaires autour de projets de création, d'entretien et de gestion de route forestière. "A chaque création de route, les parcelles desservies se regroupent au sein de la structure en section d'ASA" nous apprend Michel Roche président de l'ASA Forêt de Chartreuse. "En trois ans, deux nouvelles sections d'ASA ont vu le jour en Chartreuse. Deux autres sont prévues. Une dynamique est en marche. Sur le massif de Chartreuse, cette ASA a déjà permis de réaliser 10 km de routes en rassemblant 150 propriétaires forestiers. Ceux-ci étudient maintenant le moyen d'avoir une gestion concertée de leurs forêts."

Depuis 2004, la législation élargit les compétences des ASA à la mise en valeur des propriétés. Il est désormais possible de refondre les statuts d'une ASA existante pour qu'elle évolue vers une fonction de gestion des forêts. "Une route forestière n'est pas une fin en soi. L'objectif est de conduire les propriétaires vers la gestion durable de leur bien" affirme Bernard Michallet, technicien de la DDAF, intervenu sur la maîtrise d'œuvre des routes de l'ASA Forêt de Chartreuse. "Il faut valoriser le patrimoine forestier des ASA en organisant des marquages et des ventes. A cette fin, il a été envisagé de proposer une gestion concertée aux propriétaires membres de l'ASA."

Le principe retenu consiste à faire des coupes cohérentes dans des peuplements en place appartenant à plusieurs propriétaires. Les bois des propriétaires seront répertoriés selon leurs parcelles d'origine. "Nous travaillons à établir un document de gestion concertée, que chaque membre de l'ASA peut appliquer ou non" explique Michel Roche. "En s'inscrivant dans cette logique, le propriétaire aura l'assurance de valoriser sa production tout en respectant les enjeux environnementaux et paysagers du PNR."

Pour avancer sur le projet, un stagiaire d'une école forestière a déjà réalisé une première étude sur la répartition des peuplements et des parcelles. Dans sa phase de lancement, la mise en place de la gestion concertée de l'ASA serait assurée par le PNRC, dans le but d'un contractualisation après appel d'offres entre l'ASA, un expert forestier ou une coopérative. Le financement de cette

opération pourrait se faire dans le cadre de la Charte forestière de territoire de Chartreuse.

Derrière le projet de gestion concertée des forêts, l'objectif des sylviculteurs est de convertir progressivement la forêt en futaie jardinée. "Grâce à la route, il est possible d'intervenir régulièrement sur chaque parcelle, pour obtenir des arbres à différents stades de croissance permettant d'inscrire la gestion dans la continuité" remarque Bernard Michallet. "En abaissant les coûts d'exploitation par une gestion concertée, il est plus aisé d'intervenir régulièrement."

L'Intérêt de la gestion concertée est aussi de proposer aux scieurs un volume de bois susceptible de les intéresser. En se regroupant, les propriétaires sont également en capacité de trier les bois pour trouver une plus-value, en faisant par exemple des lots homogènes de bois de charpente.

"Avec la gestion concertée, les propriétaires peuvent tirer meilleur profit de leurs forêts. Si les forêts de l'ASA sont bénéficiaires et vivantes, nous pourrions convaincre d'autres propriétaires de nous rejoindre" conclut Michel Roche.

► Contacts : Michel Roche - 04 76 56 85 27  
michel.roche@lifaerim.org  
Bernard Michallet - 04 76 33 45 82  
bernard.michallet@agriculture.gouv.fr

